

SEANCE DU JEUDI 1er JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-quatre mai deux mil dix-sept.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants : 13

Etaient présents 10 : MM. MARTIAL Claude, PITON Alain, Mmes GALIDIE Lucette, BROSSARD Valérie, GENDREAU-BIDAN Marie-Hélène, PELLETAN Karen, PEREIRA Maria, MM. GERVAIS Alain, LABORDE Dominique, LEROUX Bruno.

Absents excusés 4 : Mme BERNARD Anne qui a donné pouvoir à Mme PELLETAN Karen, Mme HUTHER Lysliane qui a donné pouvoir à Mme BROSSARD Valérie, M. GUIGNARD Didier qui a donné pouvoir à Mr GERVAIS Alain

et Mr MAÏSTRE Raphaël.

Absent 1 : M. MENERET Olivier

Secrétaire de séance : M. Alain PITON a été élu à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Il est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

1) Réseau d'eau potable :

Les travaux de Chez Chaudet et Chez Bélis seront terminés fin juin.

Au lieu-dit « Le Maigre », la réfection devrait commencer fin juin pour 3 semaines.

2) Bâtiments :

- Les employés de la commune vont refaire des peintures dans des logements
 - au Presbytère
 - Rue du 8 Mai
 - Salle Polyvalente
- L'escalier extérieur de l'église : des mains courantes vont être réalisées.

3) Voirie :

- L'enrobé de chez Chaudet sera reporté en 2018. A la place il est proposé de rénover le trottoir Avenue de la Libération, partie allant du Chemin des Joncs à la Rue Mozart.
- Le Conseil Départemental nous informe de la réfection de la chaussée du réseau d'eau pluviale au village de Chez Pelaud. 40 % sera à la charge de la commune. Un devis de 2016 estimait notre participation à environ 10 750 €.
- Un devis sera demandé pour refaire le parking de la Salle Polyvalente en enrobé. Ce projet devrait être éligible aux aides venant du fonds des amendes de police.
- Le broyage se poursuit dans le secteur du camp d'aviation.

III. PROJETS IMMOBILIERS

1) Terrain contigu à l'Ancien terrain de foot :

Pour désenclaver le terrain communal, le conseil :

- achète le terrain nécessaire à l'aménagement de la voie d'accès, soit environ 400 m²

- qu'une parcelle soit située entre la propriété Grelier et le terrain communal d'environ 2875 m2.

Les propriétaires acceptent la vente de leurs parcelles.

2) **Maison derrière le Bar :**

Cette maison dans le bourg à l'abandon et très délabrée ne trouve pas d'acquéreur. M. le Maire a téléphoné au propriétaire pour qu'il nettoie le terrain envahi par les herbes et ronces.

4) **Ancien terrain Ball Trap :**

La propriétaire n'est pas vendeuse, de son terrain contigu à l'ancien terrain de ball Trap, au prix proposé par la commune.

IV. BUDGET INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES

1) **Avance budget communal**

Cette année 2017 correspond à la phase de lancement des travaux de l'installation photovoltaïque. Les dépenses devront être réglées avant la perception des subventions, du produit de la vente d'électricité qui interviendra un an après la mise en service de l'installation (6 mois pour les installations de plus de 36kWc) et avant la récupération de la TVA.

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une avance de son budget principal vers le budget Installations Photovoltaïques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, de réaliser une avance d'un montant de 67 400 €

2) **Vote du budget**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte le budget comme suit :

Fonctionnement											
DEPENSES						RECETTES					
Chap	Fonction	Compte	Libellé de la dépense	Opération	Montants	Chap	Fonction	Compte	Libellé de la recette	Opérations	Montants
		616	ASSURANCES : Dommage ouvrage, Responsabilité civile producteur, multirisque, perte de production		230	70	8131	707	Vente électricité		1 400
		611	TURPE : Frais d'accès au réseau (ERDF, Geredis, SRD)		350	042	8131	77	Quote part amortissement de la subvention		
		61558	Suivi, maintenance, nettoyage		650			774	Subvention commune		
011	8131	6061	Consommation d'électricité (affichage, suivi, ...)		0						
		6287	Contribution au budget principal								
		635111	CFE		0						
67	8131	6718	Autres charges exceptionnelles de gestion								
69	8131	695	Impôts sur les bénéfices		170						
042	8131	6811	Amortissements		0						
023	8131	023	Virement à la section d'investissement								
			Total		1 400				Total		1 400

Investissement											
DEPENSES						RECETTES					
Chap	Fonction	Compte	Libellé de la dépense	Opération	Montants	Chap	Fonction	Compte	Libellé de la recette	Opération	Montants
20	8131	2031	Prestations d'accompagnements			16	8131	1678	Avance remboursable du Budget Principal		66 000
23	8131	2315	Installation du système photovoltaïque		66 000	040	8131	1312	Subvention Région (FREE)		0
040	8131		Quote part amortissement de la subvention			021	8131	28131	Amortissements		0
16	8131	1678	Remboursement avances		0		8131	021	Virement de la section de fonctionnement		
			Total		66 000				Total		66 000

V. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les conseillers que certains agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Mais, afin qu'ils puissent être promus, les postes qui en découlent sont à créer.

Puis, il est donné lecture des propositions de promotion qui ont obtenu un avis favorable du Centre de Gestion.

Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération le Conseil Municipal accepte les promotions proposées par Mr le Maire et décide, à l'unanimité, de créer les postes ci-après :

- 1 Adjoint technique principal de 2ème classe à 32h/semaine
- 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe à 32h/semaine
- 1 ASEM principal de 1ère classe à 30h/semaine

VI. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

1) *Renaudin*

Mr le Maire a participé à la réunion des conseils d'école et d'exploitation du lycée agricole.

C'est une école qui va bien.

Les vignes de l'exploitation ont été un peu touchées par le gel.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1) *Motion pour la gare de la LGV à Neuvicq*

Dans le cadre du chantier de la LGV Paris-Bordeaux, une gare de secours avec son quai, sa desserte routière et son parking, a été créée à Neuvicq en Charente-Maritime.

Considérant que la LGV peut tout à la fois créer des liaisons rapides entre les grandes métropoles françaises et contribuer au développement économique des territoires qu'elle traverse,

Considérant que la gare LGV de Neuvicq est située au cœur d'un bassin de vie de 300.000 habitants,

Considérant que cette situation justifierait l'arrêt journalier dans chaque sens des TGV en gare LGV de Neuvicq, ce qui profiterait aux habitants de ce territoire tout en optimisant la rentabilité de cette infrastructure ferroviaire,

Considérant que la commune de St Germain de Lusignan est située dans ce bassin de vie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de St Germain de Lusignan demande que les TGV s'arrêtent en gare LGV de Neuvicq.

2) Cérémonie du 8 Mai

50 personnes ont participé à cette manifestation.

Il est demandé d'investir dans un mat pour monter les couleurs.

La demande est accordée pour l'achat d'un mat avec drapeau.

3) Élections législatives

Proposition des permanences pour les 11 et 18 juin 2017

La séance est levée à 23 h 00.

